

*Proposition présentée par les députés :  
MM. Stéphane Florey, Christo Ivanov, Marc Falquet, Thomas Bläsi, Gilbert Catelain, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, André Pfeffer*

*Date de dépôt : 27 janvier 2022*

## **Proposition de motion**

### **Haute école de musique (HEM) : la solution doit être romande !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le rejet du projet de la Cité de la musique en votation populaire le 13 juin 2021 ;
- l'abandon du projet annoncé dans la presse en date du 9 décembre 2021 ;
- que le refus populaire du projet de la Cité de la musique est motivé par des raisons écologiques et de préservation du patrimoine ;
- que le refus des électeurs ne marque pas une opposition de principe à la culture et à la formation ;
- la nécessité pour la Haute école de musique de disposer de locaux propres ;
- qu'une solution doit être trouvée pour la Haute école de musique et la formation ;
- l'exiguïté du territoire cantonal et les difficultés à trouver un emplacement adéquat ;
- la possibilité de réaliser avec d'autres cantons une Haute école de musique à l'échelon romand ;
- que cette solution permettrait une mutualisation des ressources,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier avec les autres cantons romands la possibilité d'ouvrir une Haute école de musique romande ;
- à présenter un rapport au Grand Conseil sur cette possibilité.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 7 octobre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Genève adoptait par délibération le projet de plan localisé de quartier (PLQ 30134) « Cité de la musique ». L'exposé des motifs précisait que « le PLQ permettra la réalisation d'un ensemble culturel d'envergure dédié à la musique et à son enseignement, largement ouvert au public et appelé "Cité de la musique". Un bâtiment unique abritera la Haute école de musique, des locaux de l'Orchestre de la Suisse romande et une salle philharmonique. Le choix de la localisation s'est porté sur ce périmètre en bordure de la place des Nations en raison notamment de son caractère symbolique et de sa forte visibilité. La Cité de la musique participera au rayonnement de la Genève internationale et en renforcera l'attractivité. »<sup>1</sup>

Les opposants au projet ont souligné le fait que la construction aurait impliqué l'abattage de 130 arbres sur le terrain des Feuillantines, ce qui constitue d'ailleurs un non-sens en matière de lutte contre les îlots de chaleur. Une villa du XIX<sup>e</sup> siècle encore en bon état aurait dû être rasée. Cette villa de caractère néo-classique, avec un goût italianisant prononcé, a été construite par l'architecte Gustave Brocher et était à l'origine propriété de la famille Duval. La maison a conservé sa substance à travers le temps, ce qui est rare pour une maison de plus d'un siècle.

Les partisans de la Cité de la musique ont relevé que la Haute école de musique souffrait d'un grave problème de locaux et que son enseignement était dispersé sur sept bâtiments peu adaptés pour l'apprentissage de la musique par de futurs professionnels.

En date du 13 juin 2021, les électeurs de la Ville de Genève ont refusé le projet de la Cité de la musique, les adversaires se félicitant d'« une belle victoire pour la biodiversité, nos précieux arbres, le patrimoine et les citoyens genevois ». A aucun moment ce refus n'a été interprété ou revendiqué comme une opposition aux musiques, à la formation et à la culture en général. Finalement, le 8 décembre 2021, la Fondation pour la Cité de la musique de Genève (FCMG), l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) et la Haute école de musique de Genève ont annoncé dans un communiqué l'abandon du projet. « Force est de constater que cette nouvelle vision du

---

<sup>1</sup> PR-1395, pp. 1-2.

projet de la Cité de la Musique au lieu-dit “les Feuillantines” ne rencontre pas une adhésion suffisante ». Suite à cet abandon, le Conseil d’Etat a déclaré qu’il ne poursuivra pas la procédure de plan localisé de quartier liée au complexe.

Il n’en demeure pas moins que la Haute école de musique, qui fait partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et délivre des bachelors et des masters, continue actuellement à être dispersée sur sept sites vétustes et inadaptés.

La présente proposition de motion demande qu’une solution soit trouvée pour la Haute école de musique, ceci pour garantir la qualité de l’enseignement et la pratique orchestrale des étudiants. Avant le projet de la Cité de la musique aux Feuillantines, le canton avait été quadrillé pendant deux ans par un bureau d’architectes. Trente sites avaient été répertoriés, mais aucun ne convenait. Partant du constat de la difficulté à trouver des sites adaptés, la motion demande d’étudier la possibilité de réaliser avec d’autres cantons une Haute école de musique à l’échelon romand. Cette mise en commun avec d’autres cantons permettra des synergies qui aboutiront à une économie non négligeable par une mutualisation des infrastructures. D’un point de vue académique, un regroupement au niveau romand permettra de renforcer les échanges et d’améliorer la qualité de l’enseignement.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.